ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE MARSEILLE

Direction des Écoles et des Instituts de Formation

INSTITUT REGIONAL DE FORMATIONS SPECIALISEES EN SANTE HOUPHOUET BOIGNY
416 Chemin de la Madrague Ville
13314 Marseille Cedex 15

LIVRET D'ACCUEIL

IFAP
Institut de Formation d'Auxiliaire de Puériculture

Promotion 2026









ADMINISTRATION
CENTRALE APHM
80, rue Brochier
13005 Marseille
04 91 38 00 00
fr.ap-hm.fr

Bienvenue à l'Institut de Formation d'Auxiliaires de Puériculture

L'IFAS est un établissement de formation de l'AP-HM qui relève de la responsabilité de la Direction des Ecoles et Instituts de Formations. Madame Laurence CHASTAGNER est la Coordinatrice générale et Directrice pédagogique. Madame Christiane COUTURIER est la directrice administrative.

Les tutelles sont exercées par :

- La Direction générale de l'Agence Régionale de Santé (**ARS**), pour la qualité de la formation, le concours et les examens
- La Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (**DREETS**) pour les épreuves certificatives et l'attribution du Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture
- Le **Conseil Régional** pour l'Agrément et le budget de Fonctionnement

L'École de Puériculture (IFIP et IFAP) de l'APHM contribue activement à l'amélioration de la santé et du bien-être des enfants en formant des professionnels de santé de haut niveau : infirmiers puériculteurs et auxiliaires de puériculture.
Depuis sa création en 1946, l'École de Puériculture a formé et diplômé plus de 3000 Infirmiers Puériculteurs et plus de 5000 Auxiliaires de Puériculture.

La philosophie de son projet pédagogique est grandement influencée par une approche humaniste, éthique, holistique et scientifique.

Notre conception des soins comprend quatre postulats de la pratique infirmière :

- l'enfant en tant que personne,
- la prise en compte de l'environnement dans lequel il vit,
- la santé selon la définition de l'OMS,
- le «prendre soin» au même plan que «dispenser des soins»

Nous intégrons ces concepts dans la formation afin de guider nos futurs professionnels vers une pratique de soins d'excellence et le développement de connaissances spécialisées du domaine de l'enfance, de la naissance à l'adolescence.

En constante évolution, l'École poursuit sa mission par la promotion de la santé individuelle, familiale et communautaire dans un contexte de collaboration interprofessionnelle aussi bien dans le milieu hospitalier qu'extrahospitalier.
Ses nombreux partenariats et son étroite collaboration avec les milieux de santé et d'éducation, lui permettent d'améliorer de façon continue la formation qu'elle offre à ses élèves.

Présentation de L'IFAP

Création

L'Ecole de Puériculture de l'Assistance Publique de Marseille a été créée en 1945 sur l'initiative de Monsieur le Professeur Paul GIRAUD qui en avait confié la direction à Madame le Docteur Françoise DESANTI, afin de répondre aux besoins urgents : lutter contre la mortalité infantile, développer la prévention et l'éducation.
L'Ecole a ouvert avec une seule filière de formation de 35 auxiliaires de puériculture, puis trois ans plus tard en 1948, une deuxième filière : les puéricultrices.
Les premiers diplômes ont été délivrés en juillet 1946 à trente-cinq auxiliaires de puériculture et en novembre 1949 à deux puéricultrices.
La capacité d'accueil de l'école a connu son maximum dans les années 1970, avec 260 élèves par an
- Auxiliaires de Puériculture : 200 élèves
- Puéricultrices : 60 élèves

Statut administratif

L'Ecole a gardé un statut privé de 1945 à 1971, mais toujours avec l'appui de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Marseille :

- Participation aux Conseils d'Administration, prêt de locaux, détachement des monitrices (première appellation des cadres formateurs).
- Direction assurée par un pédiatre hospitalier, Madame le Docteur Françoise DESANTI

Depuis le 1er Janvier 1972, l'école est intégrée au sein de l'administration de l'AP-HM.

Localisation géographique de l'IFAP

L'IRFSS a ouvert ses portes, en 2006, dans l'ancien hôpital Houphouët BOIGNY qui accueillait jusqu'en 1998 les patients atteints de maladies tropicales et infectieuses.

Le bâtiment entièrement restructuré et réhabilité abrite maintenant les instituts de formations paramédicales spécialisées de l'AP-HM : l'Institut de Formation d'Infirmiers Puériculteurs Diplômés d'Etat (IFIP), l'Ecole d'Infirmiers Anesthésistes Diplômés d'Etat (EIADE), l'Ecole Régionale d'Infirmiers de Bloc Opératoire Diplômés d'Etat (EIBODE), l'Institut de Formation de Cadres de Santé (IFCS), l'Institut de Formation de Manipulateurs en Electroradiologie Médicale (IFMEM), l'Institut de Formation d'Auxiliaires de Puériculture (IFAP), l'Institut de Formation d'Aides-soignants (IFAS), l'Institut de Formation d'Ambulanciers (IFA), le Centre de Formation des Préparateurs en Pharmacie Hospitalière (CFPPH), le Centre d'Enseignement de Soins d'Urgence (CESU), l'Unité de Préparations aux épreuves de Sélection (UPES) et le Centre de formation des Assistants de Régulation Médicale (CEFARM)

<u>Capacité des effectifs de l'IFAP</u>
L'IFAP avait un agrément pour 80 élèves tous cursus confondus.

En juin 2024, le Conseil Général a voté avec l'accord de la Direction Générale de l'APHM une augmentation de 20 élèves, portant à 100 l'effectif de la promotion à partir de janvier 2025.

Législation
L'enseignement est conforme aux textes réglementaires :

- *Arrêté du 7 avril 2020 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture*
- *Arrêté du 10 juin 2021 portant dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicale et à l'agrément de leur directeur en application des articles R. 4383-2 et R. 4383-4 du code de la santé publique*
- *Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux*
- *Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture, modifié par l'arrêté du 9 juin 2023.*

Il est dispensé par un personnel qualifié : 1 Cadre de Santé Infirmière Puéricultrice et 3 Infirmières Puéricultrices.
L'IFAP est adhérent au Comité d'Entente des Ecoles Préparant Aux Métiers de l'Enfance (CEEPAME).

Emplois exercés par les Auxiliaires de Puériculture nouvellement diplômés
(données de l'enquête sur l'employabilité à 3 mois du DEAP pour la promotion 2024), 94% ont trouvé un emploi, dont:

- 69% en établissement d'accueil de jeunes enfants
- 20% en secteur hospitalier
- 4% en maternité

Place de l'IFAP dans le dispositif de formation régional
L'Institut de Formation participe activement aux dispositifs du Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales, et à ce titre, bénéficie d'un ETAQ (Espaces Territoriaux d'Accès à la Qualification).

L'IFAP Houphouët Boigny est inscrit dans le dispositif du PRDF (Plan Régional de Développement de la Formation) et siège à la commission régionale d'attribution des places du Plan Régional de Formation (PRF). Ainsi la grande majorité des élèves par promotion peuvent bénéficier de la gratuité de la formation prise en charge par le Conseil Régional de la région SUD.

Depuis 2009, suite à des accords entre le Conseil Régional et le France Travail, la Mission Locale et le Conseil Général, nous arrivons à près de 98 % de places gratuites pour nos élèves. Les autres élèves bénéficiant d'aides financières au titre de la formation professionnelle hospitalière ou par un OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé).

LES AIDES REGIONALES

La Région vous accompagne pendant votre formation.

Trop souvent, les publics en formation rencontrent des difficultés pouvant mettre en péril le bon déroulement de leur formation, provoquant abandons ou redoublements : difficultés financières, autonomie en formation (logement, mobilité…), accès à la santé.
De nombreuses dispositions sont prises par la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur en matière d'aides individuelles.

Cette volonté doit tenir compte de la qualité des publics qui suivent ces formations où une forte mixité est constatée : adultes en reconversion, jeunes en poursuite de parcours scolaire, demandeurs d'emploi… Autant de statuts qui ouvrent des droits différents.
Pour connaître vos droits, en fonction de votre situation, connectez-vous au portail des Aides Individuelles de la Région (ou créez un compte s'il s'agit de votre première connexion) et posez directement vos questions aux équipes de la Région.

Si vous entrez dans le cadre de l'un des dispositifs mis en œuvre par la Région, ce portail vous permettra également de déposer et suivre une demande en ligne.

Liens d'accès

- **Les aides individuelles proposées**
- **Guide d'utilisation du Portail**
- **Accès au portail**

PRESENTATION DE L'AP-HM

L'AP-HM UN POLE DE RÉFÉRENCE UNIVERSITAIRE MÉDICAL ET SCIENTIFIQUE[1]

Etablissement public de santé, regroupant 4 hôpitaux et près de 3 200 lits et places, l'AP-HM est le 1er établissement hospitalier de la région PACA.
Soins, enseignement, recherche, telles sont les trois missions de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Marseille C'est aussi un pôle privilégié de la médecine d'excellence.

Chaque année, ce sont plus de 120 000 personnes qui sont prises en charge.

Avec un budget d'un milliard d'euros et près de 15 000 salariés, dont 2000 médecins, l'AP-HM est un acteur incontournable de l'économie régionale, et contribue activement à son dynamisme.
Un grand nombre de patients sont originaires d'autres départements que celui des Bouches-du-Rhône.
Cette attractivité importante est due au traitement de pathologies qui nécessitent des compétences et des équipements performants que seule l'AP-HM possède. Accompagnant l'évolution des besoins de la population et des techniques médicales, elle intègre l'innovation technologique au sein de ses hôpitaux en permettant à tous d'accéder à un plateau technique de pointe.

Assistance Publique-Hôpitaux de Marseille
Direction Générale
80, rue Brochier 13 354 Marseille cedex 5
Tél : 04 91 38 20 16 Fax : 04 91 38 20 40
Moyens d'accès : BUS ligne 54 - METRO ligne 1- Station Baille

Expert en soins au service du patient
L'AP-HM, spécialisée dans toutes les disciplines, dispose d'un niveau technologique qui lui permet de prendre en charge les demandes médicales les plus pointues. Son attractivité dépasse les frontières régionales pour les cas qui nécessitent une haute technicité et des équipements sophistiqués.

Un plateau technique de dernière génération
L'AP-HM prend en charge l'ensemble des examens diagnostiques et interventionnels. Des plus simples aux plus complexes, les examens pratiqués utilisent des techniques novatrices. Ce niveau technologique perfectionné et innovant répond aux exigences des demandes médicales les plus pointues et de l'activité de recherche.

Progrès médical, avancées scientifiques : la recherche, un atout majeur
L'AP-HM représente le deuxième pôle français de recherche médicale. La recherche développée au CHU de Marseille étudie les grands processus physiologiques et pathologiques. Les grands axes de recherche contribuent à inventer la médecine de demain, en créant de nouveaux traitements thérapeutiques au service des pathologies et des grandes causes nationales.

Un enseignement de haut niveau
L'enseignement est l'une des trois missions fondamentales de l'AP-HM. L'institution est le principal lieu d'apprentissage pour les étudiants des filières de soins. Cette mission est renforcée par une étroite collaboration avec la faculté de médecine de Marseille et les écoles de formation paramédicales.

[1] Extraits du Livret d'Accueil APHM

L'AP-HM, pôle économique régional, créateur de richesses
L'AP-HM est un établissement incontournable de l'économie régionale. Il contribue activement à son dynamisme en figurant comme le 1er employeur de la région. Il emploie plus de 15 000 agents représentant 150 métiers différents.

L'AP-HM : un pouvoir d'attractivité qui dépasse le cadre national.

La prévention et l'éducation thérapeutique
Au niveau régional, l'AP-HM participe à la mise en œuvre des priorités de santé publique. Elle propose des actions et des consultations à visée préventive dans de nombreux domaines comme les maladies sexuellement transmissibles, l'aide au sevrage tabagique, le suicide, la prise en charge des personnes détenues, le dépistage précoce des tumeurs, le dépistage du mélanome malin, …

Les domaines d'intervention de l'AP-HM à l'étranger sont nombreux : de l'expertise médicale en passant par la formation et l'exploitation des établissements hospitaliers, l'AP-HM est l'un centre hospitalier français les plus engagés dans la politique de transferts de compétences à l'échelle internationale.

Durant leurs stages, les étudiants pourront rencontrer différents personnels hospitaliers :

- Médecins
- Cadres de santé et administratifs
- Infirmiers / Infirmiers(ères) Puériculteurs (rices) / Infirmiers(ères) de Bloc opératoire / Infirmiers(ères) Anesthésistes
- Médico-techniques / Kinésithérapeutes / Manipulateurs Radio / Technicien de laboratoire
- Administratifs / secrétaires médicales / adjoints administratifs
- Assistantes sociales
- Diététiciens
- Psychologues
- Aides-soignants (es) / Auxiliaires de puériculture
- Éducateurs de jeunes enfants / Educateurs spécialisés
- Agents des Services Hospitaliers
- Techniciens / Agents Techniques et autres professionnels.

ETABLISSEMENTS DE SANTE DE L'AP-HM

CHU « La CONCEPTION » : Adultes et Pavillons mère/enfant

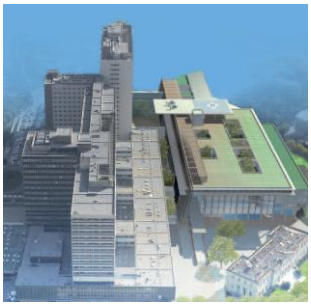


147 Boulevard Baille, 13005 Marseille, 13385 Marseille cedex 05
Téléphone : 04 91 38 30 00

Moyens d'accès :
BUS : lignes 54, 68
METRO : station Baille

L'hôpital de la Conception a été reconstruit entre 1982 et 1985. Il présente de nombreuses originalités, le plaçant parmi les plus performants des CHU français. Nous pouvons citer parmi elles, le centre régional des grands brûlés, les pôles ORL et de néphrologie.
La Conception, avec la construction en 2004 du nouveau bâtiment de médecine néonatale est l'un des seuls établissements de la région à posséder une maternité de niveau III, qualifiée pour prendre en charge les grossesses complexes qui exigent une haute technicité._La Conception accueille dans un Pavillon dédié les services de psychiatrie.

CHU « La TIMONE » : Adultes et Enfants



264, rue Saint-Pierre, 13385 Marseille cedex 05
Téléphone : 04 91 38 60 00

Moyens d'accès :
BUS : 14, 40, 54, 72, 91
METRO : station Timone

Construit en 1974 au sein de l'AP-HM, le centre hospitalier de la Timone est le plus important de la région PACA. Il est considéré par son activité, son équipement de pointe et ses moyens humains comme le troisième hôpital européen.
L'hôpital d'enfants, qui regroupe toutes les disciplines médicales et chirurgicales, véritable pôle d'excellence pour les maladies infantiles des plus courantes aux plus rares.
La Timone est aussi un pôle de recherche important et d'excellence dans la recherche fondamentale et clinique.
Le nouveau bâtiment au cœur de la Timone regroupe des équipements de haute technologie dans des lieux d'accueil modernes et fonctionnels : urgences, réanimation, blocs opératoires, lits d'hospitalisation, hélistation…

CHU « NORD »: Adultes, UHSI et pavillon mère/enfant



Chemin des BOURRELY 13915 Marseille, 13915 Marseille cedex 20
Téléphone : 04 91 96 80 00

Moyens d'accès :
BUS : lignes 26, 97
METRO : station Bougainville + Bus 26 ou Station Centre Bourse + Bus 97

L'Hôpital NORD a été inauguré en 1964, puis en 1997 la construction du pavillon - mère-enfant urgences alliant technicité et confort, donne un nouvel élan l'hôpital.
Il regroupe la quasi-totalité des disciplines médicales et chirurgicales et est centre de référence dans de nombreux domaines comme la traumatologie, la néonatologie et les maladies infectieuses. Toutes les spécialités autour de la mère et de l'enfant sont regroupées pour créer une véritable chaîne de soins autour de la femme, de la mère et de l'enfant : gynécologie, obstétrique, pédiatrie, chirurgie infantile, réanimation néonatale
En 2007, l'Unité d'Hospitalisation de Sécurisée Interrégionale voit le jour pour accueillir 45 malades détenus en court et moyen séjour.

En 2009, le Pavillon de l'Etoile permet à l'Hôpital Nord de s'adapter aux besoins d'un secteur démographique en pleine expansion sur la zone ouest des Bouches-du-Rhône et participe ainsi au rééquilibrage de l'offre de soins, avec un plateau technique qui profite des dernières avancées technologiques, ce nouveau complexe hospitalo-universitaire accroit sa dimension interrégionale dans de nombreuses activités médicales.

CHU « Hôpitaux SUD » :
Les hôpitaux sud comprennent deux établissements hautement spécialisés et dotés de plateaux techniques importants : les hôpitaux Ste Marguerite et Salvator. La beauté architecturale des pavillons, construits à la fin du 19ème siècle, témoigne de l'histoire riche de cet établissement qui a été mis en service en 1897.

Hôpital Sainte-Marguerite



270, bd de Ste-Marguerite - 13274 Marseille cedex 09
Tél : 04 91 74 40 00 Fax : 04 91 74 40 75

Moyens d'accès :
BUS : lignes 24, 24S, 46, 48
METRO : station Sainte-Marguerite Dromel

La modernisation des hôpitaux sud : **L'hôpital Sainte-Marguerite**, est appelé à devenir un centre de soins de suite et de rééducation, travaillant en collaboration avec des structures privées, il devient un pôle d'excellence dans la prise en charge des personnes âgées..
En 2012, 280 lits sont créés sur le site et un institut du mouvement – structure hospitalo-universitaire unique en France – y voit le jour.
En 2006, trois secteurs de psychiatrie hospitalo-universitaire et des lits d'hospitalisation ont intégré un nouveau bâtiment de 175 lits "Le pôle de psychiatrie Universitaire Solaris". Cet édifice, unique sur le plan architectural a été conçu pour répondre aux évolutions de la psychiatrie.

Hôpital Salvator : EMA, IDEC, centre de formation continue de l'AP-HM

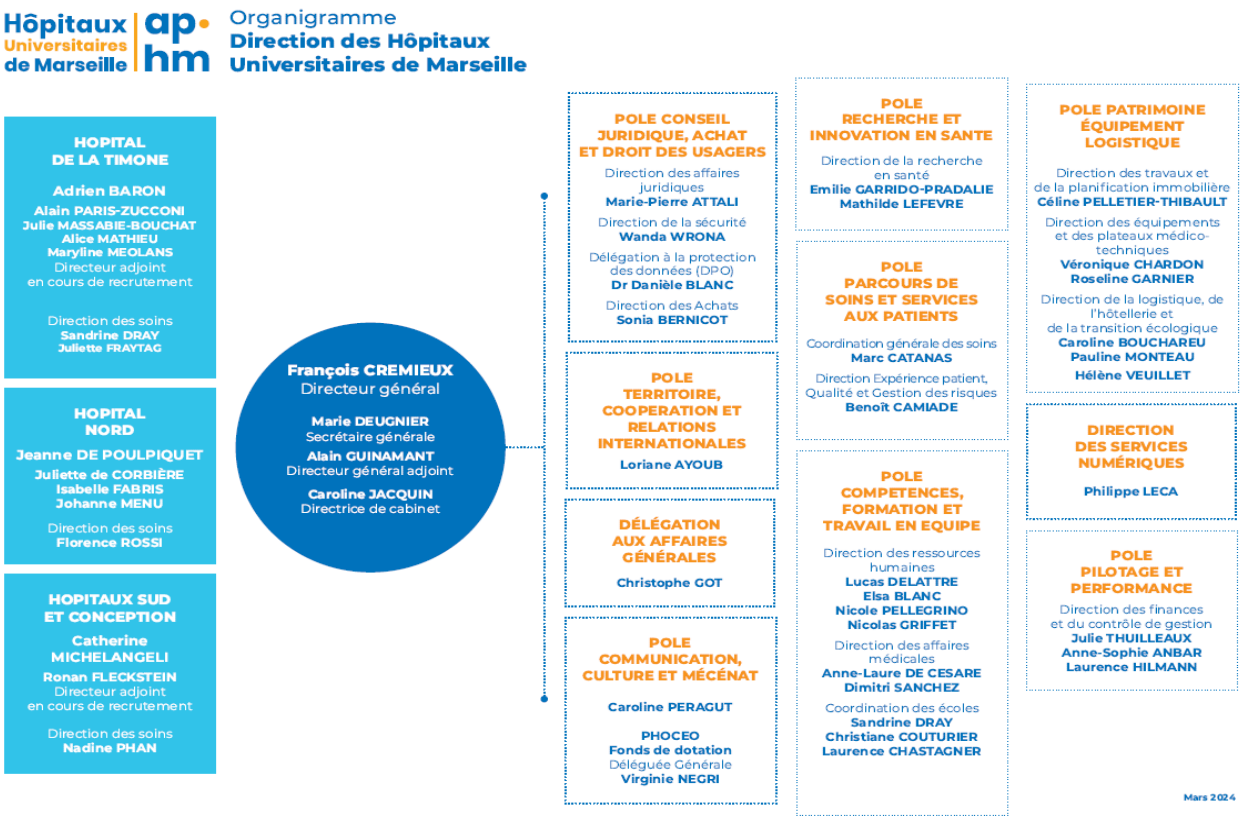


249, bd de Ste-Marguerite - 13274 Marseille cedex 9
Tél : 04 91 74 40 00 Fax : 04 91 74 40 75

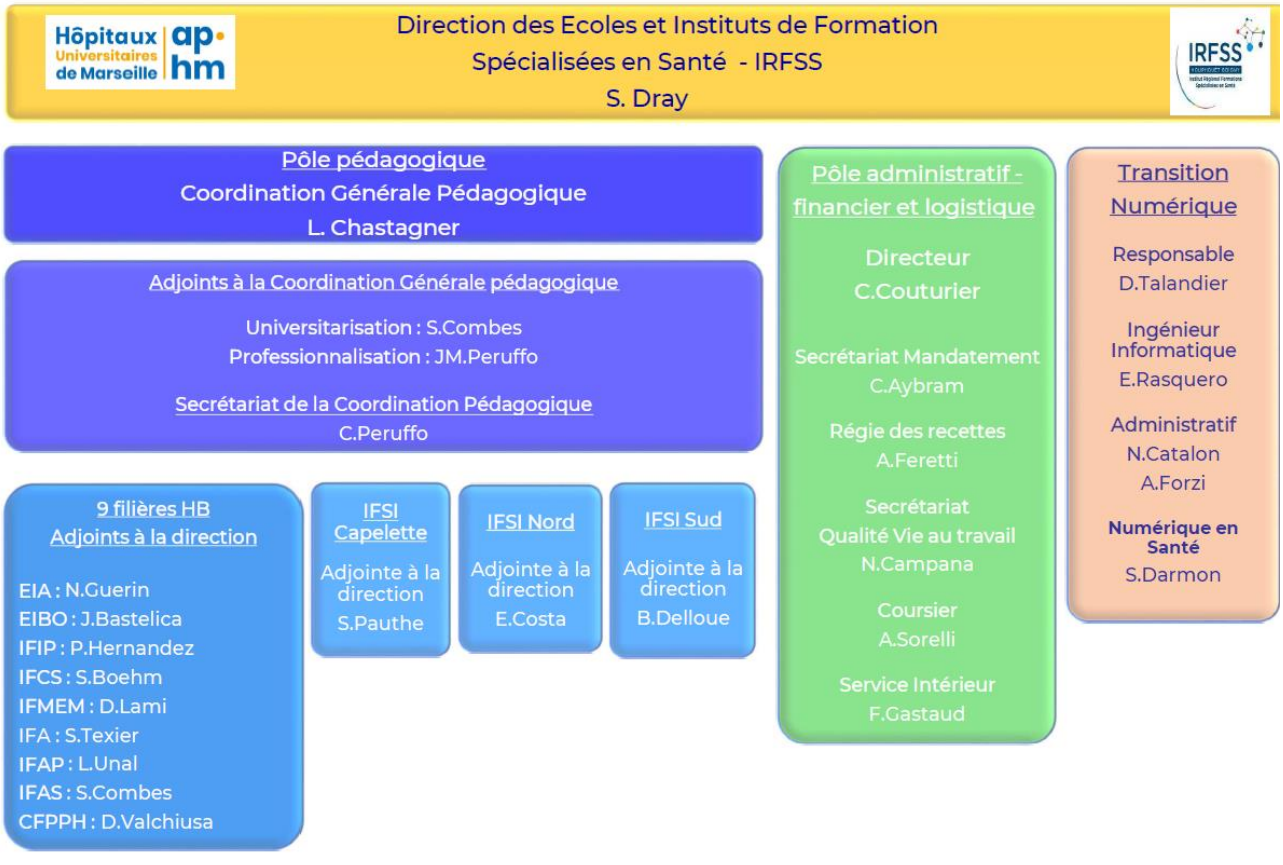
Moyens d'accès :
BUS : lignes 24, 24S, 46, 48
METRO : station Sainte-Marguerite Dromel

L'hôpital Salvator dont les derniers services de médecine et les services de formation continue du personnel ont été dispatchés dans les divers hôpitaux de l'AP-HM, est doté d'un **Espace Méditerranéen de l'Adolescent** (EMA) destiné à développer une prise en charge innovante des adolescents dans un cadre multi-partenarial.
- 33 lits temps plein dont 4 à 6 lits dédiés à la prise en charge psycho-sociale des adolescents atteints de cancer (soutien INCA).
- 29 places d'hôpitaux de jour de court séjour : Espace Arthur de l'AP-HM, Association SERENA, Clinique des trois Cyprès de la Générale de Santé…
Depuis 2014 il accueille l'**IDEC** : Institut du Développement de l'Enfant et de sa Communication qui regroupe les CAMSP « déficiences auditives », CAMSP polyvalent et Centre de Référence des Troubles de l'Apprentissage.
C'est aussi là que se trouve le centre de formation continue des personnels de l'AP-HM.

Organigramme de la direction de l'APHM



Organigramme des Ecoles et Instituts de Formation



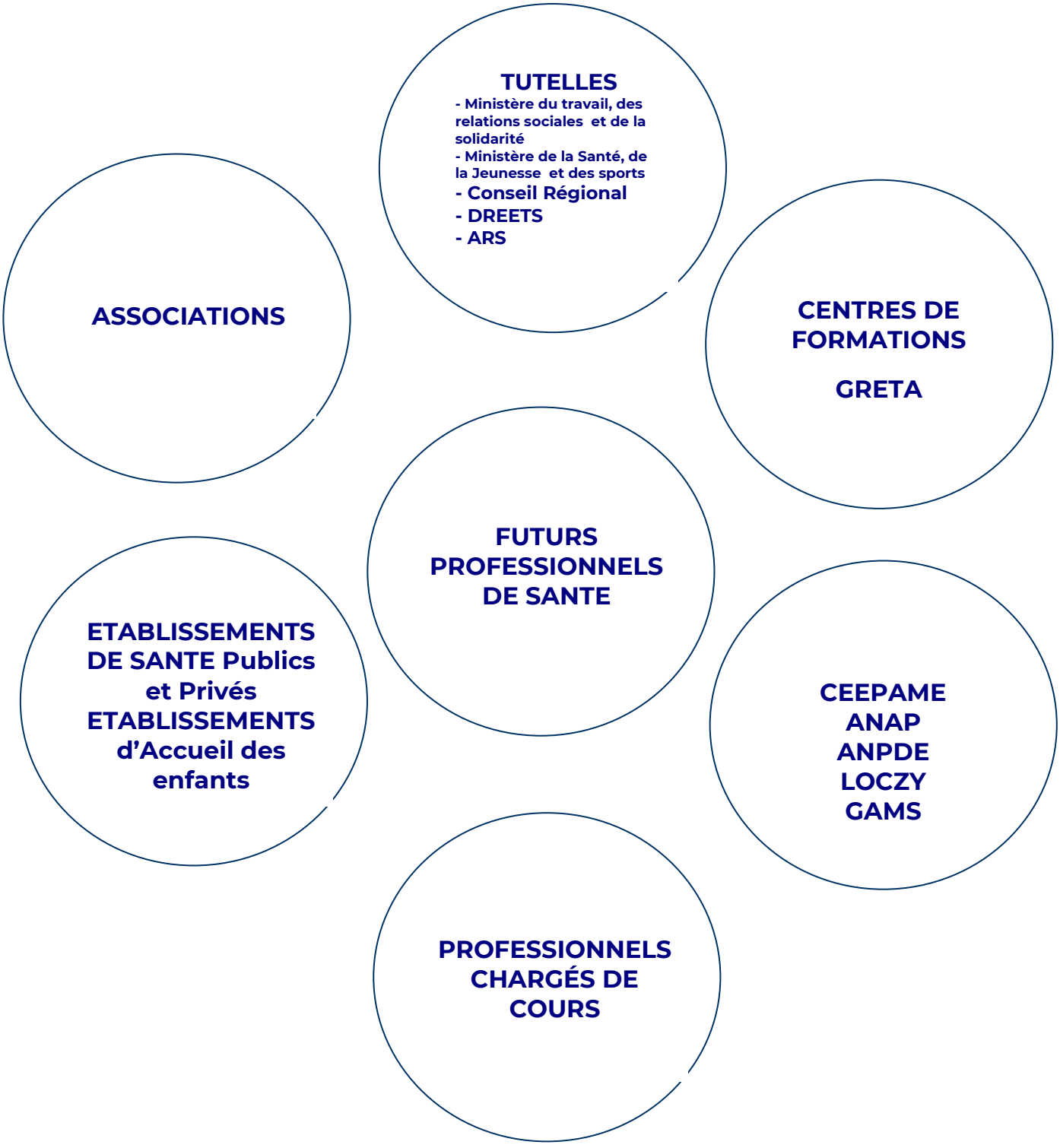
*notre adn,
PRENDRE SOIN I INNOVER I TRANSMETTRE

Organigramme de l'institut de formation d'Auxiliaires de Puériculture

COORDINATION GENERALE DE L'IRFSS
Madame Laurence CHASTAGNER Coordinatrice Générale des Instituts de Formation Coordinatrice Générale Pédagogique des Instituts de Formation **Madame Christiane COUTURIER** Directrice administrative

EQUIPE PEDAGOGIQUE
M. Philippe HERNANDEZ Adjoint de Direction – coordination pédagogique : **Mme BLANCHOUIN Carole** Cadre de Santé Puéricultrice formatrice **Mme Séverine CACHEUX** Puéricultrice formatrice **Mme Amélie MELLETON** Puéricultrice formatrice **Mme Véronique BAILLY** Puéricultrice formatrice Boite mail équipe pédagogique : Houphouet-Boigny.IFAP@ap-hm.fr
SECRETARIAT :
Mme Anne-Marie VITAL Adjoint administratif **04 91 96 67 20** secretariat.IFAP@ap-hm.fr **SITE INTERNET IFAP :** http://fr.ap-hm.fr/site/epap

Partenaires de l'IFAP



INFORMATIONS PRATIQUES

Localisation géographique et accès
L'IFAP est localisé dans le quartier « La CALADE », dans le 15ème arrondissement de Marseille.
L'accès est autorisé pendant les périodes d'ouverture (hors vacances d'été et vacances d'hiver) du lundi au vendredi de 7h30 à 18h00.

Moyens d'accès :

- Autoroute A55 sortie n° 5 La calade
- Ligne de Métro 2 jusqu'à Capitaine GEZE, puis Bus N° 70 arrêt La CALADE, ce bus part également du centre-ville, au niveau du Centre Bourse.



Accès parking :
Non autorisé pour les véhicules, sauf à tour de rôle en fonction des places disponibles pour les élèves en co-voiturage ou les élèves dûment autorisés.
Pour les 2 roues, accès autorisé sur le parking réservé.

<u>Personnes à mobilité réduite, B.O.E :</u>
Places de parking réservées
Rampe d'accès au hall d'accueil
Ascenseurs
Sanitaires adaptés

Restauration :
Les élèves sont autorisés à déjeuner au restaurant du personnel où dans l'espace situé au rez-de-chaussée (distributeurs d'aliments et de boissons, fours micro-ondes à disposition des étudiants).
Des cartes individuelles pour le paiement des repas au self sont distribuées en début d'année. Elles devront être approvisionnées à l'aide de la borne située dans le hall de l'IRFSS (paiement par carte bancaire) ou à la recette de l'IRFSS (paiement par chèque ou espèces). Ces cartes devront être restituées à la fin de la scolarité.

Centre de documentation
Houphouët BOIGNY RDC Bas Tel : 04 91 96 68 15
L'accès au Centre de Documentation est libre sur les horaires d'ouverture de 10h00 à 17h30 du lundi au vendredi.
Les élèves souhaitant emprunter des ouvrages, trois ouvrages maximum pour une durée maximale de trois semaines, devront souscrire à une « carte annuelle de prêt de livres » pour un montant de quinze euros.
Le centre de documentation dispose aussi d'un photocopieur fonctionnant avec une carte à acheter et à créditer auprès de l'agent de la régie des recettes du site.

Locaux communs
3 amphithéâtres (200 places, 105 places et 80 places), ainsi que de salles de TD et de TP.

Une salle informatique est à la disposition des élèves. Depuis les postes informatiques de l'IRFSS (salle informatique ou CDI) les élèves ont un accès à internet avec les identifiants communiqués en début de formation à chaque élève. Le WIFI est également accessible pour les élèves : Wifi-e, la connexion se fait grâce aux identifiants donnés en début d'année.

Un coin détente avec fauteuils de repos est à disposition au niveau OB, ou se trouve une « Bibliothèque libre » où les étudiants peuvent emprunter et/ou apporter des livres non professionnels et des revues

Un espace extérieur avec terrasses et jardin aménagés de tables et bancs.

Service de médecine scolaire :
Le Docteur Gilles TEDDE, Médecin Agréé de la médecine scolaire, est chargé de vérifier le passeport médical des élèves et étudiants et délivrer l'aptitude médicale au départ en stage.
Le Docteur TEDDE peut être contacté par son secrétariat le lundi et mercredi toute la journée et le vendredi matin (prise de rendez-vous, dépôt de pièces constituant le passeport médical).
☎04 91 96 67 01
Fax 04 91 96 68 12 💻 nicole.campana@ap-hm.fr

B.A.P.U. Bureau d'Aide Psychologique Universitaire pour les étudiants d'Aix-Marseille
Le B.A.P.U. offre aux étudiants (universitaires ou inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur) la possibilité de parler de leurs difficultés psychologiques (sur un plan personnel ou en lien avec leurs études) à des psychothérapeutes, sous forme d'entretiens individuels, ponctuels ou réguliers.
93, Bd Camille Flammarion 13004 Marseille ☎ 04.91.50.01 13.

Horaires des cours et des stages
Les élèves effectuent selon le référentiel de formation, 35 heures par semaine à l'école et en stage, soit 7 heures par jour. Toutefois, ce temps réglementaire peut être décompté sur 15 jours, avec des amplitudes horaires variées (8h, ou 10h ou 12h/jour), selon les dispositions des plannings des intervenants et les besoins des responsables des terrains de stage.

ECOLE
L'amplitude horaire peut être comprise entre 8h00 et 18h00 en fonction des intervenants.
L'institut de formation est ouvert aux élèves et étudiants du lundi au vendredi de 7h30 à 18h00.

STAGE
Les étudiants doivent s'adapter aux horaires des terrains de stages. L'amplitude maximale étant de 6h à 21h pour les horaires de jour et de 19h à 7h pour les horaires de nuit.

Conditions particulières relatives à la pause restauration : l'élève a la possibilité, **pour des journées continues de 7h de stage minimum** de faire une pause.
Si la pause repas est inférieure à 30 minutes et qu'elle est prise sur le lieu de stage elle ne sera pas décomptée du temps de stage, à condition que l'étudiant reste disponible pour les soins.
Si la pause est prise à l'extérieur du stage rendant de ce fait l'étudiant indisponible pour les soins, le temps de pause ne sera pas compté dans la vacation retardant de ce fait la fin de la vacation.

Modalités pédagogiques
Les enseignements théoriques et pratiques de la formation d'auxiliaire de puériculture s'appuient sur une diversité de méthodes pédagogiques afin de favoriser l'acquisition des compétences professionnelles.

La formation alterne notamment des cours magistraux, des travaux dirigés, des travaux pratiques, des simulations procédurales et hybrides.

Des sessions en e-learning viendront aussi compléter ce dispositif via une plateforme numérique de type Moodle, permettant l'accès aux ressources pédagogiques, aux supports de cours et aux activités interactives.
Conscients des difficultés que peuvent représenter certains formats de formation à distance, une procédure d'assistance technique et pédagogique a été définie. Cette assistance est mise en œuvre de manière réactive et prioritaire lors des sessions en e-learning et des modules à composante numérique.
Le détail de cette procédure est présenté ci-dessous.

PROCÉDURE DE CONNEXION LMS

E-LEARNING

Le module e-learning sera accessible **uniquement via le lien suivant :** https://elearning.irfss-aphm.fr/login/index.php et pourra être suivi en une ou plusieurs fois depuis **un ordinateur, une tablette ou un smartphone**.
Cliquer sur le lien (sans télécharger l'application) puis :

Connexion **SANS** identifiant et mot de passe		Connexion **AVEC** identifiant et mot de passe
Cliquez directement sur « OpenID Connect » Vous arrivez directement sur le E-Learning		Nom d'utilisateur = votre adresse mail APHM (Prénom.nom@ap-hm.fr) Votre mot de passe provisoire vous sera communiqué par mail (à modifier dès la première connexion)

- ⚠ **Attention :**
 Ce parcours doit impérativement être **suivi dans l'ordre chronologique**. L'ensemble des contenus (vidéos incluses) doit être visualisé jusqu'à la fin et dans l'ordre prévu. À défaut, le module ne pourra pas être validé et l'accès à la formation en présentiel ne sera pas autorisé.

- En cas de difficulté vous pouvez contacter l'adresse d'assistance pédagogique :
 - IFAP : **houphouet-boigny.ifap@ap-hm.fr**

- Sinon, en cas de difficulté **technique uniquement, sur la session E-Learning en cours** (connexion, accès, etc.), vous pouvez contacter le support de la transition numérique de l'IRFSS à l'adresse mail suivante :
 si-boigny@ap-hm.fr et **en cas d'urgence** au **06 42 30 23 58 (horaires 08h00-17h00).**